

REJOIGNEZ LE COMBAT POUR DES SALAIRES JUSTES, DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET DES ROUTES SÛRES

VOUS ÊTES CHAUFFEUR ROUTIER ET VOUS :

- ressentez de la fatigue au volant ?
- passez la nuit dans votre cabine ?
- conduisez dans des conditions dangereuses ?

Ce n'est pas une fatalité.

**SAFE
RATES**

SAUVER DES VIES

**AUGMENTER LES SALAIRES DE 10 %
PEUT RÉDUIRE LES ACCIDENTS DE 30 %**



IMPLIQUEZ-VOUS :

renseignez-vous et prenez contact avec un syndicat de l'ITF qui fait campagne pour des taux de rémunération garants de la sécurité (« *Safe Rates* ») dans votre région.

Q'ENTEND-ON PAR « TAUX DE RÉMUNÉRATION GARANTS DE LA SÉCURITÉ » ?

Il s'agit de **NORMES DE RÉMUNÉRATION JUSTES** dans le secteur des transports routiers qui :

- permettent aux chauffeurs de faire des pauses et de respecter les règles en matière de temps de conduite et de repos ;
- réduisent la fatigue et les accidents, pour des routes plus sûres ;
- s'appliquent à tous les chauffeurs, y compris les indépendants et les sous-traitants, sans distinction de nationalité ou de sexe.

LES SYNDICATS DE L'ITF décrochent des accords et des dispositifs juridiques qui :

- associent les syndicats à la détermination et au respect de l'application de taux de rémunération garantis de la sécurité ;
- obligent tous les acteurs du secteur à respecter les règles.

EMPLOIS DE QUALITÉ = SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) reconnaît qu'il faut protéger les chauffeurs pour assurer la sécurité sur nos routes. Les gouvernements et les entreprises doivent garantir :

- des salaires justes (des taux de rémunération garantis de la sécurité) ;
- des temps de repos adéquats ;
- des contrats écrits et transparents ;
- la sécurité sociale ;
- des aires de repos sûres, équipées d'installations sanitaires propres ;
- une protection contre la violence et le harcèlement ;
- le respect des droits syndicaux.

NOUS NOUS BATTONS POUR QUE CES PRINCIPES DE L'OIT VOUS SOIENT APPLIQUÉS.



**SAFE
RATES**
SAUVER DES VIES